

Chers Confrères,

Depuis le 01 septembre 2017, 8 cas de rougeole ont été notifiés à l'Agence Régionale de Santé. Ces 8 cas concernent pour la plupart des personnes issues de la communauté des gens du voyage dans l'agglomération de Bordeaux.

Compte-tenu du caractère hautement contagieux de la rougeole et de sa gravité, nous attirons votre attention sur la nécessité d'identifier rapidement, au sein de vos salles d'attente, les personnes présentant des symptômes compatibles avec une rougeole (toux, fièvre, yeux rouges et larmoyants, éruption cutanée), et si possible de leur fournir un masque chirurgical et de les isoler du reste des patients de la salle d'attente.

Pour rappel, en cas de rougeole confirmée, il est nécessaire d'identifier toutes les personnes contacts (autres patients en salle d'attente notamment), puis de les informer et de vérifier leur statut vaccinal concernant la rougeole. Une vaccination réalisée dans les 72 heures suivant un contage peut éviter la survenue de la maladie chez une personne non immunisée (sauf contre-indication à la vaccination, notamment en cas de grossesse).

Nous vous remercions par avance d'informer rapidement l'ARS Nouvelle Aquitaine de tout nouveau cas diagnostiqué

- Par mail : ars33-Alerte@ars.sante.fr
- Par fax : 05-67-76-70-12

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.

Confraternellement,

Dr. Pascal FABRE

Cellule de veille et gestion sanitaires
Direction de la Santé Publique



● ● Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine
103 bis rue Belleville - CS 91704 - 33063 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 01 44 06
Courriel : Pascal.fabre@ars.sante.fr
www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr

